

**RETURN RESPONSES TO:
RETOURNER LES
RÉPONSES À :**

Solinda Phan
Specialiste d'approvisionnement |
Supply Specialist
Services partagés Canada | Shared
Services Canada

Email Address | Courriel:
ConsultationSPC.SSCConsultation@
ssc-spc.gc.ca

**AMENDMENT TO INVITATION TO
QUALIFY
MODIFICATION DE L'INVITATION
À SE QUALIFIER**

The referenced document is hereby
revised; unless otherwise indicated, all
other terms and conditions of the
Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé;
sauf indication contraire, les modalités de
l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

This document contains a Security
Requirement
Ce document contient des exigences
sécuritaires

**Issuing Office – Bureau de
distribution**

SSC | SPC
Procurement and Vendors Relationships | Achats et relations avec les fournisseurs
Transformation Initiatives | Initiatives de transformation
180 Kent St, 13th floor
Ottawa, ON
K1G 4A8

| | |
|--|---|
| Title - Sujet Data Centre Server and Storage Infrastructure Infrastructure de serveur et de stockage pour les centres de données | |
| Solicitation No. – N° de l'invitation 10040747/A | Amendment No. - N° modif. 008 |
| Client Reference No. – N° référence du client : 14-20384-0 | Date 27 octobre 2014 |
| Solicitation Closes – L'invitation prend fin on – le 12 november 2014 at – à 23 :59 | |
| F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Inquiries to : - Adresser toutes questions à: Solinda Phan | Buyer Id – Id de l'acheteur CAC |
| Telephone No. – N° de téléphone : 613-302-6895 | |
| Email - Courriel ConsultationSPC.SSCConsultation@ssc-spc.gc.ca | |
| Delivery required - Livraison exigée See Herein / Voir aux présentes | |
| Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction : See Herein / Voir aux présentes | |

LA PRÉSENTE MODIFICATION À L'INVITATION VISE À :

Publier les réponses du Canada aux questions des répondants.

NOTA: À noter que les questions d'éclaircissement sont numérotées par ordre d'arrivée à SPC. Les répondants sont avisés que les questions et réponses ne seront pas nécessairement affichées par Achatsetventes dans l'ordre.

Question 20 :

Cette question a été retirée.

Question 21 :

Cette question a été retirée.

Question 31 :

L'État pourrait-il supprimer l'exigence ci-dessous pour la catégorie 1 comme elle ne s'applique pas aux arrangements en matière d'approvisionnement?

Partie 4, section 4.3

Exigences en matière d'attestation de sécurité, point B

L'entrepreneur doit posséder une autorisation de détenir des renseignements (ADR) de niveau SECRET délivrée par le Programme de sécurité industrielle de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. L'attestation de sécurité de niveau Secret est toujours requise.

Réponse 31 :

Selon l'article 4.3, les exigences en matière de sécurité ont été fournies à titre d'exemples dans l'anticipation des diverses contraintes de sécurité qui pourraient survenir. Ces clauses seront discutées lors de la phase de l'EPE. Durant la phase de l'IQ, la seule exigence obligatoire relative à la sécurité est d'être enregistrée avec DSIC.

Question 39 :

La question porte sur l'exigence obligatoire en matière d'expérience O-01 de la pièce jointe 4.1.2 – Catégorie 2, plus particulièrement le passage suivant : « [...] héberge actuellement 25 000 serveurs virtuels actifs [...] ».

Question : Le répondant doit-il héberger 25 000 serveurs virtuels actifs pour un même client ou des exemples d'hébergement de serveurs pour de nombreux clients au sein d'un même environnement à locataires multiples sont acceptables?

Réponse 39 :

Oui, le Canada acceptera des exemples dans lesquels le répondant héberge des serveurs pour un seul ou de nombreux clients ou locataires. Les répondants devraient d'ailleurs indiquer, dans leur soumission, la nature du ou des environnements dont il est question dans leurs exemples.

Question 42 :

Services partagés Canada peut-il confirmer que la clause CCUA 2003 14 (2007 11 30), Justification des prix, ne s'appliquera pas dans le cadre de cette étape initiale de l'invitation à se qualifier?

Réponse 42 :

Le Canada confirme cette interprétation.

Question 44 :

Les répondants ont-ils le droit de s'opposer à certaines modalités du processus relatif à l'invitation à se qualifier? Veuillez confirmer que cela n'entraînerait pas un rejet automatique.

Réponse 44 :

Les répondants doivent répondre à tous les critères d'évaluation afin d'être conforme. Le Canada recommande fortement que les fournisseurs soumettent des questions s'ils prennent exception aux termes de l'invitation. Une réponse conditionnelle qui prend exception à des termes ou conditions sera jugée non conforme.

Question 46 :

En ce qui concerne la Pièce jointe 4.1.1 – Catégorie 1 : L'infrastructure de stockage et de serveur – Critères d'évaluation obligatoires, le niveau de précision requis correspond à de l'information hors norme que nous ne recueillons pas normalement au sujet des clients. Compte tenu du niveau de précision requis, nous demandons respectueusement que la date de clôture de la présente invitation à se qualifier soit reportée au 25 novembre. Ainsi, nous aurons le temps de recueillir l'information nécessaire auprès de nos clients et de leur demander la permission d'utiliser cette information dans la présente invitation à se qualifier. Cela nous permettra également de nous conformer à la Loi sur la protection des renseignements personnels en vigueur au Canada, de même qu'à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques en ce qui concerne cette information de référence.

Réponse 46 :

S'il vous plaît voir la réponse du Canada aux questions 12 et 15.

Question 48 :

Services partagés Canada permettra-t-il qu'on pose des questions confidentielles?

Réponse 48 :

S'il vous plaît voir la section 2.3.3. de l'invitation pour les questions d'ordre propriétaires.

Question 49 :

Services partagés Canada confirmera-t-il que l'article 6 de la clause 2003 05 (2014 09 25) du Guide des clauses et conditions uniformisées signifie que les copies physiques des réponses deviendront la propriété du Canada, mais que toute propriété intellectuelle, tout renseignement confidentiel et tout renseignement exclusif contenus dans la réponse et appartenant au répondant demeureront la propriété de celui-ci? Autrement dit, confirme-t-il que cette clause ne transfère pas la propriété intellectuelle, tout renseignement confidentiel ou tout renseignement exclusif du répondant au Canada?

Réponse 49 :

Le Canada confirme cette interprétation.

Question 50 :

Services partagés Canada permettra-t-il à l'entreprise X de ne pas se conformer à l'alinéa 1 d) de la clause 2003 16 (2008 05 12) du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (procéder à l'examen des installations ou des capacités techniques, administratives et financières des répondants pour déterminer s'ils sont en mesure de répondre aux exigences énoncées dans l'invitation à se qualifier)?

Réponse 50 :

Non, s'il vous plaît voir la réponse à la question 43.

Question 51 :

Services partagés Canada permettra-t-il à l'entreprise X de fournir les certifications nécessaires « au mieux de sa connaissance »?

Réponse 51 :

Non, s'il vous plaît voir la réponse à la question 43.

Question 78 :

Section 4.0 Stratégie d'approvisionnement (pages 26 et 27 de l'invitation à se qualifier [IQ]) – Services partagés Canada acceptera-t-il que les répondants fournissent une réponse seulement pour le composant de stockage de la catégorie 1, ou doivent-ils fournir une réponse pour la catégorie 1 dans son ensemble?

Réponse 78 :

Les répondants doivent répondre à la catégorie 1 en entier. S'il vous plaît vous référer au Modification 007, changement 013.

Question 80 :

Exigence obligatoire en matière d'expérience O-01 (page 41 de l'IQ) – Services partagés Canada acceptera-t-il que les répondants fournissent une réponse pour l'une des trois infrastructures indiquées?

Réponse 80 :

S'il vous plaît vous référer au Modification 007, changement 013.

Question 91 :

Cette question a été retirée.